

SD/LV/MC 2025³¹³AT
ARRETES\2025\TEMPORAIRES\STATIONNEMENT\AUTRES\DEMENAGEMENTS\
51JULIENCASTEXDEMENAGEMENT11RUECENTRALE30MAI

LE MAIRE DE MONTBRISON

- VU le code de la route,
- VU le code pénal et son article R 610-5,
- VU les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté de circulation urbaine du 26 janvier 1981,
- VU les arrêtés municipaux, temporaires et permanents, postérieurs à l'arrêté municipal de circulation urbaine précité, réglementant la circulation et le stationnement sur l'agglomération,
- VU la délibération en date du 19 décembre 2024 fixant les tarifs communaux pour l'année 2025,
- CONSIDERANT la demande formulée le 9 mai 2025 par laquelle Madame Coralie JULIEN et Monsieur Jordan CASTEX, domiciliés 11 rue Centrale à MONTBRISON (42600), sollicitent l'autorisation d'occuper le domaine public à cette même adresse par le stationnement d'un véhicule pour assurer leur déménagement le 30 mai 2025,
- CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des piétons et véhicules circulant sur le territoire communal,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC / STATIONNEMENT / CIRCULATION RUE CENTRALE

1-1-STATIONNEMENT à hauteur du n° 11

- Il sera exceptionnellement autorisé sur la chaussée au plus près de la façade au véhicule nécessaire aux opérations de chargement ou de déchargement.

1-2 CIRCULATION RUE CENTRALE depuis le boulevard de l'Eglise jusqu'à la rue de l'Eglise

- La circulation sera interdite pendant la durée des opérations de chargement ou de déchargement.
- Des déviations et barriérage par les rues adjacentes devront être mises en place par l'entreprise DEMENAGEURS STEPHANOIS RUBIERE dès son arrivée :
 - par la rue de l'Eglise,
 - par le boulevard de l'Eglise.

ARTICLE 2 : DUREE DES DISPOSITIONS

- Les présentes dispositions seront effectives le vendredi 30 mai 2025 à 7 heures jusqu'à 19 heures.
- Madame Coralie JULIEN et Monsieur Jordan CASTEX s'engagent à libérer le domaine public le plus rapidement possible.
- Madame Coralie JULIEN et Monsieur Jordan CASTEX s'engagent à neutraliser la circulation le moins longtemps possible et à libérer la chaussée dès le chargement ou le déchargement effectué et à évacuer le véhicule.



ARTICLE 3 : SECURITE - SIGNALÉTIQUE

3-1-SIGNALÉTIQUE

- La signalétique appropriée sera mise en place par Madame Coralie JULIEN et Monsieur Jordan CASTEX pour information et sécurité aux usagers du domaine public.

3-2- AFFICHAGE

- Le présent arrêté municipal devra être affiché sur place.

ARTICLE 4 : SANCTIONS

- Les contrevenants aux présentes dispositions seront verbalisés et leurs véhicules pourront être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : CLAUSES FINANCIERES

5-1 DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Le pétitionnaire devra s'acquitter de la redevance d'occupation du domaine public en vigueur.
- Compte-tenu de la nature de l'occupation du domaine public (déménagement/emménagement), il ne sera pas perçu de droit d'occupation du domaine public.

ARTICLE 6 : RECOURS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale ou internet (www.telerecours.fr).

ARTICLE 7 : PUBLICATION

Le présent arrêté municipal sera publié sur le site internet de la ville à compter du

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur général des services, Madame la lieutenant commandant la Brigade de Gendarmerie de Montbrison et Monsieur chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de la Police Municipale,
- Le centre de secours,
- Ambulances ALLIANZ,
- Madame Coralie JULIEN et Monsieur Jordan CASTEX 11 rue Centrale 42600 MONTBRISON / castex.jordan@wanadoo.fr
- Pôle CTM / Espace public,
- Direction des Affaires Générales / recueil des actes administratifs,
- LFa/facturation eau et assainissement,
- LFa /OM-TRI,
- La Presse.



Le 26 mai 2025
Pour Monsieur le Maire
Luc VERICEL
Conseiller municipal délégué

DG 2025-~~313~~AT

ARRETES\2025\TEMPORAIRES\STATIONNEMENT\AUTRES\DEMENAGEMENTS\
51JULIENCASTEXDEMENAGEMENT11RUECENTRALE30MAI